Vigneux-sur-Seine

Vigneux-sur-Seine
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

Commande Publique
Affaire suivie par : C. WAHL

DÉCISION N° 23.080
prise en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23
du Code général des collectivités territoriales

2023-02 – Fourniture de pièces détachées pour les véhicules de la ville de Vigneux-sur-Seine
Lot 1 - Pièces détachées pour véhicules de marque RENAULT
Lot 2 - Pièces détachées pour véhicules de marque OPEL
Lot 3 - Pièces détachées pour véhicules de marque PEUGEOT
Lot 4 - Pièces détachées pour véhicules de marque RENAULT TRUCKS
Lot 5 - Pièces détachées adaptables

Le Maire de Vigneux-sur-Seine ;

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°22.251 du 28 juin 2022 relative à la délégation au Maire de certaines compétences du Conseil municipal en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles des articles L.2123-1, R.2123-1, R.2162-13 et R.2162-14 ;

Vu l'arrêté n°22-081 du 11 mai 2022 portant notamment délégation de signature à Madame Michelle LEROY, pour prendre toute décision, poursuivre toutes formalités et signer tous documents nécessaires concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants ;

Considérant la nécessité de passer un marché pour la fourniture et la livraison de pièces détachées pour le parc automobile de la ville de Vigneux-sur-Seine ;

Considérant que le marché est divisé en 5 lots :

Lot 1	Pièces détachées pour véhicules de marque RENAULT
Lot 2	Pièces détachées pour véhicules de marque OPEL
Lot 3	Pièces détachées pour véhicules de marque PEUGEOT
Lot 4	Pièces détachées pour véhicules de marque RENAULT TRUCKS
Lot 5	Pièces détachées adaptables

Considérant qu'une publicité a été lancée au BOAMP, au JOUE et sur la plateforme de dématérialisation achatpublic.com ;

Considérant qu'une proposition a été reçue pour le lot 1, qu'une proposition a été reçue pour le lot 3 et deux propositions ont été reçues pour le lot 5 avant la date limite de remise des offres fixée au 13 mars 2023 à 11h00. Aucune proposition n'a été reçue pour le lot 2 et le lot 4 ;

Vu le rapport d'analyse des offres réalisé pour chaque lot du marché de fourniture de pièces détachées pour les véhicules de la ville de Vigneux-sur-Seine ;

Considérant que les propositions reçues pour les lots 1 et 3 ont été jugées irrégulières car incomplètes ; les lots sont donc déclarés infructueux ;

Considérant qu'aucune proposition n'ayant été reçue pour les lots 2 et 4, ces derniers sont déclarés infructueux ;

Considérant que suite à la réunion de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 5 avril 2023, le classement suivant a été retenu, en application des critères de jugement des offres énoncés dans le Règlement de Consultation de la procédure :

Lot n°5	Pièces détachées adaptables	ATAC 91 PIECES AUTO

Considérant que le présent marché est d'une durée d'un an ; il pourra être reconduit 3 fois tacitement et pour la même durée ; en tout état de cause, la durée du marché ne pourra excéder 4 ans ;

DÉCIDE :

- Article 1 : D'ATTRIBUER et DE SIGNER les documents contractuels du lot 5 « Pièces détachées adaptables » du marché public pour la fourniture et la livraison de pièces détachées pour le parc automobile de la ville de Vigneux-sur-Seine, avec l'opérateur économique suivant :

Lots	Société	Montant maximum annuel
Lot 5 : Pièces détachées adaptables	ATAC 91 PIECES AUTO 44 Rue de Coulmiers La Renardière 45130 BACCON	33 000 euros HT

La procédure de mise en concurrence des autres lots a dû être déclarée infructueuse.

- Article 2 : DE PRÉCISER que le présent marché est d'une durée d'un an. Il pourra être reconduit 3 fois tacitement et pour la même durée. En tout état de cause, la durée du marché ne pourra excéder 4 ans.
- Article 3 : D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 14 avril 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219106572-20230414-23-080-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/04/2023
Affichage : 14/04/2023
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage

Par délégation du maire
LA MAIRE ADJOINTE

MAIRIE DE VIGNEUX-sur-SEINE (Essonne)

Michelle LEROY